

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'HENNEBONT**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'HENNEBONT, convoqué le 10 septembre 2025, s'est réuni le 16 septembre 2025 à 18h15 à l'EHPAD Stêr Glas sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS : 14

- Madame Nadia SOUFFOY, Vice-présidente du CCAS,
- Madame Marie-Françoise CEREZ, Conseillère municipale,
- Madame Anne-Laure LE DOUSSAL, Conseillère municipale,
- Monsieur Joël TRÉCANT, Conseiller Municipal,
- Monsieur Jacques KERZERHO, Conseiller Municipal,
- Madame Sylvie SCOTÉ-LE CALVÉ, Conseillère municipale,
- Madame Michèle LE BAIL, Conseillère Municipale,
- Madame Céline COLLARD, Membre de l'UDAF,
- Madame Anne-Marie LANCELOT, Membre de la FNATH,
- Madame Dominique DECOISY, Membre du CAEC,
- Monsieur Pedro ORTEGA, Membre de la CFDT Retraités,
- Madame Michelle FAURE, Personne qualifiée,
- Madame Françoise BARJONET, Personne qualifiée,
- Madame Bernadette PORTAIS, Personne qualifiée,

ABSENTS EXCUSÉS : 3

- Madame Michèle DOLLÉ, Présidente du CCAS, pouvoir donné à Mme BARJONET.
- Monsieur Pierre-Yves LE BOUDEC, Conseiller Municipal,
- Monsieur Jean-Louis TORRES, personne qualifiée,

AUTRES PERSONNES PRESENTES :

- Madame Anne BENABES, Directrice du Pôle Solidarités,
- Madame Sophie PETIT, directrice de l'EHPAD Stêr Glas,
- Madame Marie-Laure JESTIN, Responsable du Pôle Maintien à Domicile.

N°DS20250913

EHPAD : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA RÉPONSE À L'APPEL À PROJET DANS LE CADRE DU « PROGRAMME ESMS NUMÉRIQUE »

En préambule et pour rappel, le Ségur du numérique a pour objectif d'accélérer l'intégration du numérique dans les pratiques entre les professionnels et les usagers.

La finalité de ce Ségur du Numérique pour le secteur médico-social et social est de faciliter la transformation des secteurs.

Il s'agit en particulier de :

- faciliter la coordination des professionnels et l'échange d'informations entre les différents acteurs (internes et externes à l'ESSMS) impliqués dans l'accompagnement des personnes ;
- améliorer l'accompagnement des personnes ;
- pour les personnes accompagnées, améliorer l'accès à l'information les concernant et favoriser ainsi leur participation à leur parcours de santé, leur parcours de soins et leur parcours de vie ;
- améliorer la connaissance des besoins des personnes accompagnées ;
- améliorer le pilotage des transformations du secteur et l'efficacité dans le fonctionnement des ESSMS.

Pour cela, le Ségur du Numérique pour le secteur médico-social et social a pour objectif de développer le numérique dans le secteur, en généralisant l'utilisation effective d'un dossier de l'utilisateur informatisé (DUI) et interopérable dans le respect des principes éthiques, et en accompagnant la montée en compétence de l'ensemble des acteurs.

Pour ce faire, au niveau des ESSMS, des leviers d'action ont été mis en œuvre :

- Certifier la conformité des logiciels et financer le déploiement de mises à jour pour la montée de versions en « versions référencés Ségur » à travers le dispositif SONS (Système Ouvert Non Sélectif)
- Financer la transformation des pratiques des professionnels du médico-social avec le programme ESMS Numérique
- Fixer les obligations réglementaires en cohérence avec le déploiement des prérequis techniques.

L'appel à projet « Programme ESMS numérique », bénéficiaire de fonds européens, arrive à sa dernière année de mise en œuvre. L'EHPAD n'a pas bénéficié de financements pour la montée de version du logiciel métier TITAN en sa version « référencé Ségur » TITAN LINK mais le SONS justifiant la mise en conformité a été signé.

De ce fait, et avec ces prérequis, notre fournisseur de logiciel nous a alerté sur le fait que nous étions éligibles pour intégrer le second levier d'action qu'est le « programme ESMS numérique ».

Pour cela, l'EHPAD s'engage sur deux objectifs :

- ✓ Se réunir entre plusieurs finesses géographiques soit un regroupement de ESSMS sous la dénomination de « grappe »,
- ✓ Atteindre les cibles d'usages fixées par le programme concernant les services socles : Messagerie sécurisée, Dossier Médical Partagé (DMP), Projet personnalisé.

L'EHPAD intègre ainsi une grappe de 19 établissements piloté par l'EHPAD d'AVAILLES SUR SEICHE, représenté par Monsieur LAUCOURNET. Chaque structure membre du regroupement remonte au pilote les besoins d'achat. Ce dernier centralise les différentes demandes de financement et répond à

l'appel à projets.

Pour l'EHPAD, les besoins de financements prioritaires sont le renouvellement des tablettes (outils de travail des soignants, la formation des équipes concernées par l'utilisation de la messagerie sécurisée et du DMP et éventuellement le financement d'un logiciel de suivi des actions des agents hôteliers.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le « Programme ESMS Numérique » porté par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et la Délégation ministérielle au Numérique en Santé (DNS),

Vu l'instruction DNS/DGCS/CNSA/2025/40 du 16 avril 2025 relative à la mise en œuvre de la phase de généralisation du programme « ESMS numérique »,

Vu le rapport présenté,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

→ DE DONNER SON ACCORD pour répondre à l'appel à projet « Programme ESMS Numérique » par le biais de la grappe,

→ D'AUTORISER Madame la Présidente, en cas de recevabilité de la demande, à signer la convention de financement avec l'Agence Régionale de Santé Bretagne et tout document y afférent.

Pièce jointe :

Annexes 9 et 9bis – Convention et lettre d'engagement « Programme ESMS Numérique »

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente du C. C. A. S.,



Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télé-recours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

